



Enjeux

- Maintenir ou développer le rôle des boisements de production dans la préservation de la ressource en eau (zone tampon)
- Préserver les mégaphorbiaies par des entretiens sylvicoles des peupleraies respectueuses des sols et de la végétation

Espèce menacée prioritaire



Râle des genets



1. Planter au maximum 204 peupliers/ha avec un écartement de 7 à 8m entre les plants



Cette densité réduit l'ombrage du sol et les apports trop importants de nutriments à la chute des feuilles. La végétation spontanée herbacée peut ainsi se maintenir sous le boisement.

- Contrôle de la densité de plantation

2. Planter les peupliers à plus de 5m des berges et laisser revenir la végétation naturelle dans cette bande de 5m



Les peupliers, arbres de haut jet, sont sensibles au vent. En cas de tempête, ils basculent et arrachent la berge.

La végétation naturelle filtre l'eau et les éventuels polluants ou nutriments qu'elle contient et arrive plus propre dans le cours d'eau et les nappes.

Elle préserver des zones d'ombrage du cours d'eau (reproduction des poissons, éviter le trop fort réchauffement estival de l'eau qui entraîne le développement d'algues...)

- Contrôle sur place d'une bande rivulaire de 5m le long des berges

3. Installer des peupliers sans travail du sol (sauf sur l'axe Charente en amont de Charniers)



Dans les sols tourbeux à nappe d'eau proche de la surface, ce travail réduit la portance du sol en détruisant le feutrage végétal.

Dans les sols très argileux, il n'apporte aucune amélioration. On risque de mélanger du sol compact ou stérile à un horizon de surface plus favorable.

- Contrôle sur place de l'absence de travail du sol



1. Ne pas réaliser les travaux forestiers (taille, élagage, broyage) entre le 1^{er} avril et le 31 juillet



La faune et la flore se reproduisent d'avril à fin juillet. En particulier les oiseaux et les chauves-souris forestiers, qui abandonneraient leur progéniture, s'ils sont dérangés.

- Contrôle sur place du respect de la période des travaux



2. **Ne recourir au désherbage chimique que dans les 2 premières années suivant la plantation. Traiter de façon localisée 2m² au pied de chaque peuplier ou éventuellement sur la ligne de plantation**



Le désherbage chimique est à proscrire au maximum en zone inondable.

Contrôle de l'absence de désherbage chimique en plein

3. **Ne pas effectuer d'entretien annuel de la végétation herbacée: faucher ou broyer l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne dès lors que le dernier élagage est terminé**



En entretenant le milieu tous les 3 ans, la colonisation ligneuse est ainsi maintenue et la végétation herbacée peut créer des habitats favorables aux espèces.

Contrôle sur place des modalités d'entretien

Espèce menacée
prioritaire



Râle des genets

Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

1. **Porter la distance de plantation à 8m des berges**

En laissant une bande herbacée de largeur conséquente, cela crée des zones refuges et des corridors de bonne qualité, indispensables à la vie de la faune et de la flore. La fonction de « zone tampon » entre les cultures et le cours d'eau est renforcé.

2. **Pour des parcelles de plus de 3ha, les séparer par des bandes boisées: implanter ou laisser s'implanter une bande de frêne et/ou autres végétaux indigènes ligneux arbustifs en bordure de parcelles**

Laisser la végétation spontanée se développer et ainsi créer des habitats plus favorables à la faune et la flore: plus la diversité est importante, plus les fonctions écologiques des habitats des espèces sont préservés.

3. **Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues: engins de faible portance, pneus basse pression, etc.**

Pour éviter de tasser le sol en profondeur. En effet, ce dernier diminue la porosité et la perméabilité du sol et provoque le ruissellement des eaux en surface.

4. **Maintenir quelques arbres morts et/ou à cavité par ha**

Ils servent d'habitats et de nourriture à de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont essentielles dans le processus de décomposition et d'humification de l'arbre et des branches tombées à terre. La disparition du bois mort menace de survie 30% des espèces forestières.

5. **Maintenir ou créer des devises ou des têtards aux angles de parcelles ou des groupes de parcelles d'un même propriétaire**

Ces arbres constituent des habitats pour grand nombre d'espèces forestières dont certaines sont menacées (Rosalie des Alpes).

6. **Préférer une fauche ou gyrobroyage de la végétation herbacée tous les 2 à 3 ans plutôt que tous les ans**

Cette fréquence est la plus favorable aux mégaphorbiaies et aux espèces associées qui se développent sous les boisements.

7. **Favoriser une mosaïque de peupleraies d'âges ou de cultivars différents**

Plus le milieu est diversifié, plus il abritera d'espèces animales et végétales différentes, potentiellement menacées

8. **Ne pas planter dans les dépressions humides**

Les zones trop humides sont impropres à la production, tout investissement s'y ferait à perte.